



LEGENDE	
	Limite communale
	Limites de zones et secteurs
	Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
	Eléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L151-19 ou L151-23 du code de l'urbanisme
ZONES	
ZONE AGRICOLE	
A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles	
ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE	
N : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements	

Commune de PORCHEUX
 29 rue Saint-Nicolas
 60390 PORCHEUX
 Tel : 03 44 81 44 61

PLAN LOCAL D'URBANISME

08U19

Rendu exécutoire le

DÉCOUPAGE EN ZONES : TERRITOIRE
 1/5000è

Date d'origine :
 Septembre 2022

4 a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du :
 11 Avril 2023

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du :

Urbanistes mandataires : **ARVAL** Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
 3 bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
 Téléphone : 03 44 94 72 16
 Courriel : nicolas.thimonier@arval-archi.fr

Équipe d'étude : N.Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise